

VILLE DE SAINT-RAYMOND

La Ville de Saint-Raymond dessert une population d'environ 11 547 personnes. Elle se caractérise par son dynamisme, son esprit innovateur et par sa rigueur administrative. Elle encourage le leadership, le travail d'équipe, l'initiative personnelle, la communication, le respect ainsi que la collaboration. Elle poursuit des objectifs d'amélioration continue de son organisation et des services qu'elle rend à ses citoyens. C'est dans ce contexte qu'elle désire s'adjoindre un :

COORDONNATEUR AUX LOISIRS (Ski Saint-Raymond)
Remplacement de congé de maternité
Septembre 2024 à avril 2025
AFFICHAGE 10-2024

Sommaire du poste

Sous la responsabilité du directeur du Service des loisirs et de la culture, le coordonnateur aux loisirs doit mobiliser les ressources essentielles au bon fonctionnement de la station Ski Saint-Raymond. Entre autres, il est responsable du service à la clientèle, du personnel, de la promotion, de la sécurité et il applique les hauts standards de qualité fixés par la direction. La personne doit être disponible en période d'ouverture du centre de ski, qui dure en moyenne 14 semaines par hiver, les fins de semaine et trois soirs par semaine.

Principales responsabilités

- Planifier, organiser, contrôler les ressources pour le bon fonctionnement du centre de ski
- Assurer le suivi des procédures et des règles de sécurité en montagne
- Collaborer à la stratégie marketing
- S'assurer que les besoins des clients soient assurés de l'accueil jusqu'au départ
- Présenter les rapports nécessaires au bon fonctionnement de la station
- Assurer la gestion et la supervision du personnel
- Collaborer, avec le directeur, à la résolution des problèmes et à la mise en place de solutions
- Collaborer à la stratégie de communication sur les médias sociaux

Exigences

- Détenir au minimum un diplôme d'études collégiales en loisirs, en administration ou dans tout autre domaine pertinent au poste
- Expérience en lien avec le poste
- Avoir une aisance à travailler avec le public
- Détenir un permis de conduire de classe 5
- Avoir une bonne qualité de français à l'écrit et à l'oral
- Maîtriser la suite Office et les réseaux sociaux

Compétences

- Capacité à évaluer les besoins sur le terrain
- Capacité à faire des suggestions
- Capacité à gérer de manière optimale
- Capacité à innover
- Capacité à effectuer un contrôle rigoureux des horaires de travail
- Capacité à gérer la pression
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à communiquer avec différents interlocuteurs

Traitement salarial

L'horaire de travail est de 35 heures par semaine et de 40 heures en période d'ouverture de la station. Le poste est à la classe six (6) de la structure salariale de la convention collective des employés municipaux et la rémunération est déterminée selon la formation et l'expérience du candidat. En 2024, le salaire horaire se situe entre 24,30 \$ et 33,60 \$. La Ville de Saint-Raymond offre également une gamme concurrentielle d'avantages sociaux.

Si vous possédez ces compétences et êtes intéressé à relever ce défi, veuillez acheminer votre curriculum vitae, au plus tard le 26 juillet 2024 à 16 heures, à madame Chantal Plamondon, directrice générale, Ville de Saint-Raymond, 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1 ou à rh@villesaintraymond.com.

Seules les personnes retenues pour l'entrevue seront contactées.

Sans exclure le féminin, le masculin est employé dans le présent document afin d'alléger le texte. La Ville de Saint-Raymond respecte le principe d'équité en matière d'emploi.